



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2009/12
10 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Troisième session
Genève, 25 et 26 février 2009

**RAPPORT DU COMITÉ DU COMMERCE SUR LES TRAVAUX
DE SA TROISIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION.....	1 – 6	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)	7 – 8	3
III. OPTIONS FUTURES CONCERNANT LE COMITÉ DU COMMERCE (point 2 de l'ordre du jour)	9 – 23	3
A. Interventions en faveur du maintien du Comité du commerce	11 – 16	4
B. Interventions en faveur de la dissolution du Comité	17 – 20	5
C. Observations neutres et conclusions	21 – 23	6
IV. DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE (point 3 de l'ordre du jour)	24 – 30	6
V. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (point 4 de l'ordre du jour)	31 – 52	8
A. Facilitation du commerce et transactions électroniques (point 4 a) de l'ordre du jour)	31 – 38	8
B. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (point 4 b) de l'ordre du jour)	39 – 47	9
C. Normes de qualité commerciale des produits agricoles (point 4 c) de l'ordre du jour)	48 – 52	10
VI. ACTIVITÉS RELEVANT DIRECTEMENT DU COMITÉ (point 5 de l'ordre du jour)	53 – 54	11
VII. CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE CONJOINTE SUR LA FACILITATION DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS (point 6 de l'ordre du jour)	55 – 57	11
VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (point 7 de l'ordre du jour)	58	11
IX. PROGRAMME DE TRAVAIL (point 8 de l'ordre du jour)	59	12
X. ÉLECTION DU BUREAU (point 9 de l'ordre du jour)	60	12
XI. QUESTIONS DIVERSES (point 10 de l'ordre du jour).....	61	12
XII. ADOPTION DES DÉCISIONS (point 11 de l'ordre du jour)	62	12

I. PARTICIPATION

1. Le Comité du commerce a tenu sa troisième session les 25 et 26 février 2009. La conférence conjointe du Comité du commerce et du Comité des transports intérieurs sur la facilitation du commerce et des transports dans la région de la CEE a eu lieu le 24 février 2009.
2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse et Turquie.
3. Un représentant du Mexique a participé aux séances en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).
4. Un représentant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a assisté à la session.
5. L'Union européenne était également représentée.
6. Plus de 20 représentants d'organisations intergouvernementales, des milieux d'affaires et de la société civile étaient présents à l'invitation du secrétariat.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRADE/C/2009/1 – Ordre du jour provisoire

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il était proposé (décision 1).
8. Le Comité a nommé M. Vitaly Aristov (Fédération de Russie) et M. Frédéric Million (France) Rapporteurs.

III. OPTIONS FUTURES CONCERNANT LE COMITÉ DU COMMERCE (point 2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRADE/C/2009/2 – Options futures concernant le Comité du Commerce

9. Le Président a brièvement rappelé les enjeux, notant que même si l'avenir du Comité avait été mis en cause, l'utilité de ses organes subsidiaires ne faisait aucun doute. Il a dit que le Comité avait été confronté à des situations difficiles depuis la réforme de 1997. Les délégations ont trop de mal à suivre les débats en raison de la trop grande hétérogénéité des éléments et des sujets traités. Le Bureau a recommandé qu'en cas de décision visant à revitaliser le Comité, le mandat de ce dernier soit recentré. Une fois revitalisé, le Comité pourrait servir de cadre aux débats d'orientation dans les domaines concernant tous les organes subsidiaires et examiner les questions techniques particulières à un niveau plus général. Il pourrait, par exemple, étudier les divers obstacles techniques au commerce non traités par d'autres organisations.
10. Pendant le débat qui a suivi, les participants ont soulevé différents points pour et contre la revitalisation du Comité. La section ci-après récapitule les arguments des délégations, à commencer par ceux visant à maintenir le Comité, suivis de ceux en faveur de sa dissolution,

pour se poursuivre avec les observations neutres exprimées par les délégations, et les conclusions du Président.

A. Interventions en faveur du maintien du Comité du commerce

11. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que le Comité était nécessaire pour débattre de la façon dont les obstacles au commerce pouvaient être limités et le commerce renforcé. Il a proposé de recentrer le Comité pour le rendre plus efficace, plus opérationnel et plus prompt à réagir aux nouveaux problèmes. Il ne peut y avoir de coopération économique sans débat sur le commerce. Il a également proposé de renforcer les activités au sein du secrétariat pour soutenir les travaux futurs du Comité.

12. Le représentant du Kirghizistan a appuyé les arguments avancés par la Fédération de Russie et a souligné l'utilité du Comité pour un petit pays comme le sien qui a peu d'expérience des questions traitées à l'OMC et qui a besoin d'être assisté dans son processus de transition. Le représentant de la Turquie s'est également déclaré en faveur de la poursuite de son activité par le Comité, qui devrait toutefois être consacrée à des grands débats d'orientation non techniques. Il a également souligné le caractère unique de la situation présente où les trois organes subsidiaires sont tous considérés comme donnant satisfaction, à l'inverse de l'organe qui les chapeaute.

13. Le représentant des Pays-Bas a ajouté qu'il s'inquiétait également des effets de la suppression du Comité sur ses organes subsidiaires, en particulier sur les procédures de présentation de rapports. Il est toutefois convenu que le Comité, dans sa forme actuelle, ne pouvait pas poursuivre son activité puisqu'il n'apportait rien à ses organes subsidiaires. En substance, il a mis en lumière trois points essentiels: a) la nécessité d'un changement radical; b) l'obligation de réfléchir à la filière de remontée de l'information; et c) le maintien du Comité à la condition expresse de pouvoir justifier son existence par de vraies questions à traiter.

14. Le représentant du Bélarus a estimé qu'il valait mieux repenser le rôle du Comité sous l'angle de ses fonctions et voir lesquelles il y avait lieu de garder, de changer ou d'ajouter. Il a insisté sur le fait que l'appui aux organes subsidiaires et le contrôle de leurs activités étaient toujours nécessaires. Il lui semblait que la plupart des fonctions exercées par les organes subsidiaires relevaient de la «production», à savoir établir des normes, et qu'il existait des lacunes en matière de réflexion stratégique et d'analyse, de promotion, de politiques et de mise en œuvre. Il a donc suggéré d'élaborer un programme de travail concret pour le Comité et, par là même, de décider de sa structure opérationnelle, ainsi que de ses nouveaux rôle et mandat. Pour lui, l'un des objectifs de la CEE était de créer un espace économique exempt de points de blocage pour tous les États membres. Le Comité y jouait un rôle essentiel par des activités d'élaboration, de mise en œuvre et de promotion de normes qui contribuent au bon fonctionnement d'un tel espace.

15. Le représentant du Royaume-Uni, s'exprimant en tant que Vice-Président du Comité, a fait valoir tout ce que pourrait apporter le Comité au moment même où le commerce et les domaines couverts par les trois organes subsidiaires gagnaient en importance dans les politiques internationales. Toutefois, il a dit qu'il fallait s'efforcer de déterminer clairement quelles questions de fond un comité revitalisé devrait traiter et comment celui-ci pourrait aborder des problèmes urgents à caractère international. Il appartenait au Comité de débattre des questions

importantes pour toutes les délégations, y compris celles en faveur de sa suppression. Le représentant de la Slovaquie, s'exprimant en tant que membre du Bureau du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, a convenu qu'en cas de maintien du Comité ce dernier devait adopter un programme de travail plus intéressant qui prenne en compte les besoins des pays en transition dans le nouvel environnement économique.

16. Le Président a expliqué que le Bureau du Comité avait réfléchi à la façon d'identifier de nouveaux axes de travail et avait proposé de tenir une conférence à l'automne 2009 réunissant les États membres et les parties prenantes afin de connaître, parmi d'autres grandes questions, leurs besoins, priorités et opinions à l'égard du Comité.

B. Interventions en faveur de la dissolution du Comité

17. Le représentant de la République tchèque et de l'Union européenne a fait part de la position de l'Union européenne (UE) et de ses 27 membres, à savoir qu'après avoir suivi très sérieusement le processus d'examen du Comité, l'UE avait conclu qu'il fallait dissoudre ce dernier.

18. Le représentant de la Commission européenne a remercié le secrétariat et le Bureau pour leur rapport et leur enquête. Il a déclaré que l'UE avait étudié attentivement la question et en avait conclu que le Comité ne devrait pas avoir de programme propre. Tous les efforts réalisés pendant de nombreuses années n'ont pas permis au Comité d'avoir à traiter des questions transversales, pas plus que le processus de revitalisation en cours n'a permis de déterminer la valeur ajoutée qu'il apportait. Le représentant a également noté le manque de sujets à traiter et le peu d'empressement des États membres à répondre au questionnaire qui leur avait été envoyé récemment sur leurs besoins et leurs priorités à l'égard du Comité. Il a réaffirmé que l'UE soutenait les organes subsidiaires et indiqué qu'elle donnerait la priorité à l'élaboration et à l'application de nouvelles normes. Il a donc proposé de supprimer le Comité, de rechercher de nouvelles modalités pour ses trois organes subsidiaires et de redéployer des ressources afin de renforcer leurs activités. Il a appelé l'attention en particulier sur le paragraphe 18 du rapport du Président (document ECE/TRADE/C/2009/2) qui énonce les différentes options en cas de dissolution du Comité.

19. Le représentant des États-Unis est convenu que tous les pays étaient intéressés par les questions liées au commerce et a donc suggéré de concentrer les efforts sur la collaboration avec l'OMC, ce qui pourrait être la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles limitées.

20. Le représentant de la Suisse a informé les participants à la réunion que son pays ne disposait pas de ressources suffisantes pour suivre les travaux du Comité et que, par conséquent, il ne tenait pas particulièrement au maintien de celui-ci. Toutefois, il a également appelé l'attention sur le fait que certains pays avaient indiqué qu'il fallait un comité. En cas de maintien du Comité dans ses fonctions, il a suggéré d'organiser ses sessions simultanément avec celles du Comité des transports intérieurs et, dans la mesure du possible, de mettre en place des sessions directives communes. Il ne devrait pas alors être consacré plus d'une journée par session à la communication d'informations et aux autres fonctions administratives.

C. Observations neutres et conclusions

21. Le Président est convenu que les questions liées au commerce et aux transports, ainsi que les activités des trois organes subsidiaires, devaient être examinées de concert, par exemple en se concentrant sur les études de cas et les problèmes pratiques. Cette démarche permettrait également d'analyser la contribution ou l'absence de contribution des organes subsidiaires au développement du commerce dans la région.

22. Le représentant du Bélarus a insisté sur l'importance d'une démarche holistique au niveau national comme régional, par exemple, concernant la façon de gérer et d'organiser l'ensemble du système lors de l'examen des questions liées au commerce ou des questions traitées à l'OMC, ou encore de lever les obstacles au commerce au niveau régional. Il a également souligné qu'il fallait préciser les questions transversales, notamment celles qui avaient été identifiées lors de la session conjointe avec le Comité des transports intérieurs.

23. Dans son résumé des débats, le Président a noté qu'aucun consensus n'avait été trouvé concernant les options pour l'avenir du Comité. Il a informé les délégations qu'il transmettrait tous les arguments pour et contre le maintien du Comité à la réunion du Comité exécutif de la CEE le 27 février. Il a ajouté qu'il demanderait à ce dernier de commencer à travailler sur les pistes possibles pour l'avenir. Si le Comité exécutif décidait qu'il fallait définir un nouveau mandat pour le Comité du commerce, les travaux devraient débiter sans tarder. Le Président informera le Comité exécutif de la proposition d'organiser une conférence à l'automne 2009 pour déterminer les attentes à l'égard d'un comité du commerce renouvelé. Il a également fait observer qu'à la conférence conjointe du Comité du commerce et du Comité des transports intérieurs, dans l'enquête et à l'occasion des exposés présentés au titre du point 3 de l'ordre du jour, des sujets importants et d'actualité avaient déjà été déterminés. Pour conclure, il a rappelé que réformer le Comité du commerce supposerait de définir un nouveau mandat, d'élaborer un règlement intérieur clair (en précisant les compétences des organes subsidiaires et du Comité) et de fixer les modalités de promotion de son action (décision 3).

IV. DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE (point 3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRADE/C/2009/INF.1 – Survey of member State priorities for the Committee on Trade

24. Le débat de politique générale a eu lieu avant que ne s'achèvent les échanges sur les options futures concernant le Comité du commerce (point 2 de l'ordre du jour). Les États membres sont convenus qu'il leur fallait écouter toutes les propositions de nouvelles priorités pour le programme de travail du Comité avant de pouvoir prendre une décision éclairée.

25. Les délégations du Kirghizistan, de la République tchèque et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont présenté des projets en cours dans leur pays et d'autres délégations en ont profité pour exposer dans le détail l'avis qu'elles avaient exprimé dans l'enquête sur les priorités des États membres à l'égard du Comité.

26. Une observation générale a été formulée concernant l'adoption d'une démarche holistique en cas de revitalisation du mandat du Comité. Il n'était pas suffisant de réfléchir à l'élaboration de recommandations et de normes; il était également essentiel de réfléchir à la façon dont elles étaient promues, diffusées et appliquées par les autorités des États membres.

27. Les propositions concrètes faites concernant le Comité et son programme de travail peuvent se résumer de la façon suivante:

a) Faire du Comité un lieu de débat sur la politique commerciale et d'autres questions d'actualité, en s'attachant particulièrement aux questions liées à la promotion du commerce et à la réduction des obstacles au commerce dans la région de la CEE;

b) Mener une analyse politique qui permettrait à la fois de faire parvenir les recommandations du Comité jusqu'aux gouvernements et de faciliter leur mise en œuvre;

c) Mener, ou au moins encourager, l'évaluation des besoins dans les États membres et aider à l'élaboration de projets de renforcement des capacités qui incluraient la mise en œuvre des outils de la CEE pour la facilitation et la promotion du commerce. Les exposés faits par certains pays illustraient parfaitement la demande pour les activités susceptibles d'aider les États membres, en particulier les pays en transition, à adapter leur législation aux normes internationales et à supprimer les anciennes normes;

d) Poursuivre la collaboration avec le Comité des transports intérieurs. Il conviendrait d'analyser en détail les résultats de la conférence conjointe du Comité du commerce et du Comité des transports intérieurs sur la facilitation du commerce et des transports dans une économie mondiale afin de déterminer les domaines de coopération et les avantages des synergies possibles. Les sessions des deux Comités pourraient à nouveau être organisées simultanément l'année prochaine;

e) Investir davantage de ressources dans la collaboration avec d'autres organisations dans le cadre des activités des groupes (Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, Groupe de travail sur le commerce relevant du Comité exécutif des affaires économiques et sociales) afin de mieux faire connaître les activités du Comité.

28. Pour étoffer cette liste, d'autres propositions ont été faites:

a) Organiser, au sein de la CEE, une conférence sur l'avenir du commerce où les États membres pourraient exprimer leurs attentes à l'égard du Comité;

b) Tenir des consultations avec les représentants qui participent aux activités de l'OMC afin d'identifier les questions transversales et celles non traitées à l'OMC. Cette démarche pourrait permettre de mieux définir les responsabilités et le rôle du Comité.

29. Note: les propositions formulées dans l'enquête ne sont pas reprises dans le présent rapport, à la demande des délégations.

30. Le Comité a pris note des débats (décision 4).

V. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (point 4 de l'ordre du jour)

A. Facilitation du commerce et transactions électroniques (point 4 a) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/40 – Rapport du CEFACT-ONU sur les travaux de sa quatorzième session
ECE/TRADE/C/2009/4 – Priorités et défis du CEFACT-ONU
ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/16 – Programme de travail pour la période 2010-2011 du CEFACT-ONU

31. Le Président du Groupe de gestion du Forum du CEFACT-ONU a présenté les réalisations du CEFACT-ONU depuis la dernière réunion du Comité, ainsi que les défis pour l'année à venir. Il a fait part des débats tenus par le Comité exécutif de la CEE sur le CEFACT-ONU ainsi que des consultations informelles avec les délégations des missions permanentes à Genève qui avaient eu lieu avant la session plénière de septembre 2008 du CEFACT-ONU.

32. Le Comité a approuvé le rapport du CEFACT-ONU sur les travaux de sa quatorzième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/40) (décision 5).

33. Le Président du Groupe de gestion du Forum a dit que le CEFACT-ONU était ouvert aux suggestions des États membres et s'est félicité des ajouts au programme de travail de celui-ci. Le CEFACT-ONU a adopté des priorités suite à l'examen du Comité exécutif de la CEE, à savoir notamment l'élaboration et le lancement d'un nouveau site Web offrant davantage d'informations sur les initiateurs et les usages prévus des normes. Le Guide pour la mise en application des instruments de facilitation du commerce était en cours d'élaboration et permettrait, à terme, la mise en place de programmes de renforcement des capacités en matière de formation des formateurs dans toutes les régions.

34. Le Comité a approuvé le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2010-2011 tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/16 (décision 6).

35. Le Président a brièvement évoqué les résultats du forum du CEFACT-ONU qui s'était tenu à Saly (Sénégal), le premier à avoir été organisé dans la région africaine. Une conférence sur le guichet unique avait précédé ce forum.

36. Le représentant de la Suisse a salué les travaux menés par le CEFACT-ONU et a remercié les dirigeants et le Bureau du CEFACT-ONU pour leur coopération à l'élaboration des recommandations qui seront adoptées par le Comité exécutif de la CEE (ECE/EX/2009/L.5).

37. Le Président du Comité a proposé que le Guide pour la mise en application des instruments de facilitation du commerce soit présenté à la conférence qui devrait avoir lieu à l'automne 2009.

38. Le Comité a pris note du document intitulé «Priorités et défis du CEFACT-ONU» (ECE/TRADE/C/2009/4) (décision 7).

**B. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation
(point 4 b) de l'ordre du jour)**

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/18 – Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa dix-huitième session
ECE/TRADE/C/2009/5 – Priorités et défis à relever pour le Groupe de travail 6
ECE/TRADE/C/2009/11 – Renouvellement du mandat du Groupe consultatif de la surveillance des marchés et de l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation
ECE/TRADE/C/WP.6/2008/14/Rev.1 – Programme de travail et priorités du Groupe de travail 6 pour 2010-2011

39. En l'absence du Président du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, le secrétariat s'est chargé de la présentation du point de l'ordre du jour à l'étude.

40. Le Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa dix-huitième session (ECE/TRADE/c/WP.6/2008/18) (décision 8).

41. Le secrétariat a pris note de l'intérêt permanent et de la participation active aux travaux du Groupe de travail qu'un des États membres avait indiqué dans l'enquête comme étant sa première priorité à l'égard des activités du Comité.

42. Le secrétariat a résumé les principales initiatives en cours, à savoir:

a) Des projets visant à renforcer la coopération en matière de réglementation dans les secteurs des engins de terrassement et des matériels destinés à être utilisés en atmosphères explosives. Un troisième projet concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures était également à l'étude;

b) Un projet de «modèle général pour la procédure de surveillance générale des marchés» qui orienterait les autorités dans leur mise en place et leur gestion d'un système efficace de surveillance des marchés et les aiderait dans le processus décisionnel, de la planification des inspections à la production.

43. La session de novembre 2009 du Groupe de travail devrait être précédée d'une conférence sur l'évaluation et la gestion des risques qui pourrait être enrichie par les contributions d'autres organes subsidiaires du Comité ou d'autres organes de la CEE pour lesquels la gestion des risques constituait un sujet important.

44. Dans la réalisation de ses activités, le Groupe de travail 6 renforçait sa coopération avec des organisations partenaires, en particulier l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) concernant l'évaluation de la conformité et la métrologie, respectivement. Le représentant de l'OIML a brièvement présenté son organisation et exprimé son soutien à l'égard de la conférence à venir consacrée à l'évaluation et à la gestion des risques.

45. Le Comité a approuvé le programme de travail et les priorités du Groupe de travail 6 pour 2010-2011 tels qu'ils figurent dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2008/14/Rev.1 (décision 9).

46. Le Comité a pris acte du document «Priorités et défis à relever pour le Groupe de travail 6» (ECE/TRADE/C/2009/5) (décision 10).

47. Le Comité a approuvé le renouvellement du mandat et du Règlement intérieur (document ECE/TRADE/C/2009/11) des deux sous-groupes ci-après, sous réserve de l'approbation définitive par le Comité exécutif de la CEE:

- a) Groupe consultatif de la surveillance des marchés;
- b) Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (décision 11).

C. Normes de qualité commerciale des produits agricoles (point 4 c) de l'ordre du jour

Documents: ECE/TRADE/C/WP.7/2008/25 – Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur les travaux de sa soixante-quatrième session
ECE/TRADE/C/2009/6 – Priorités et défis pour le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles
ECE/TRADE/C/2009/7 – Programme de travail et priorités du Groupe de travail des normes des produits agricoles pour 2010-2011

48. La Présidente du Groupe de travail des normes des produits agricoles a présenté les activités et les principales réalisations de cet organe pendant l'année précédente. Elle a fait observer que le Groupe avait un mandat global et que tout État Membre de l'ONU pouvait participer à ses activités sur un pied d'égalité.

49. Le Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur les travaux de sa soixante-quatrième session (ECE/TRADE/C/WP.7/2008/25) (décision 12).

50. L'attention a été appelée particulièrement sur le transfert à la CEE des travaux relevant du Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La décision définitive devrait être prise par les pays membres du Régime en décembre 2009. À cette fin, les pays concernés doivent encore déterminer sur quel budget du secrétariat de la CEE la production des brochures explicatives sera financée et trouver comment intégrer toutes les activités dans la structure des réunions de la CEE.

51. Le secrétariat a complété l'intervention du Président en donnant des informations sur les activités de renforcement des capacités du Groupe de travail. Dans de nombreux pays du monde, la demande d'aide en matière de conception d'infrastructures juridiques et techniques pour l'application concrète des normes convenues au niveau international était forte. Afin de répondre à cette demande, le Groupe de travail et le secrétariat ont organisé des ateliers et des cours de formation pratiques dans différentes régions du monde. Ces activités sont financées au titre du Compte de l'ONU pour le développement et à l'aide des contributions volontaires russes.

52. Le Comité a approuvé le programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur les travaux de sa soixante-quatrième session tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/2009/7 (décision 13) et a pris note du document «Priorités et défis pour le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles» (ECE/TRADE/C/2009/6) (décision 14).

VI. ACTIVITÉS RELEVANT DIRECTEMENT DU COMITÉ (point 5 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRADE/C/2009/8 – Rapport sur les activités relevant directement du Comité

53. Le Bélarus a proposé de consacrer davantage de ressources aux activités des groupes pour stimuler les travaux de la CEE sur le commerce.

54. Le Comité a approuvé le «Rapport sur les activités relevant directement du Comité» (ECE/TRADE/C/2009/8) (décision 15).

VII. CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE CONJOINTE SUR LA FACILITATION DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS (point 6 de l'ordre du jour)

55. Le Président a fait un bref compte rendu de la conférence conjointe du Comité du commerce et du Comité des transports intérieurs sur la facilitation du commerce et des transports dans la région de la CEE tenue récemment. Un grand nombre de délégations se sont félicitées du fort taux de participation et de la qualité élevée des sujets traités dont certains pourraient être intéressants pour les travaux d'un nouveau Comité. À l'avenir, il faudrait adopter une démarche plus structurée et une meilleure gestion du temps afin de prolonger les débats et d'approfondir l'analyse. Il est apparu clairement qu'il faudrait davantage coopérer dans le domaine du commerce et des transports et que la conférence pourrait marquer le début d'une coopération et d'échanges accrus entre les organes subsidiaires. Il faudrait également organiser d'autres sessions simultanément avec celles du Comité des transports intérieurs ainsi que d'autres manifestations conjointes.

56. Le Comité a pris note du document de travail et du document issu de la conférence conjointe commerce-transport tenue le 24 février (décision 16).

57. Le Comité s'est félicité de la tenue de la conférence. Il a également exprimé son intention de continuer à coopérer étroitement avec le Comité des transports intérieurs (décision 17).

VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (point 7 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRADE/C/2009/9 – Rapport sur les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre

58. Le Comité a pris note du document «Rapport sur les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre» (ECE/TRADE/C/2009/9) (décision 18).

IX. PROGRAMME DE TRAVAIL (point 8 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRADE/C/2009/10 –Programme de travail du Comité du commerce pour 2010-2011

59. Le Comité a approuvé son programme de travail tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/2009/10, sous réserve des modifications que peut y apporter le Comité exécutif de la CEE (décision 19).

X. ÉLECTION DU BUREAU (point 9 de l'ordre du jour)

60. Le Comité a élu M^{me} Anna Sidoruk (Fédération de Russie) Vice-Présidente en remplacement de M. Mikhail Antipov qui se trouvait dans l'impossibilité de poursuivre ses fonctions de vice-président pour le reste de son mandat (à savoir jusqu'à la fin de la quatrième session).

XI. QUESTIONS DIVERSES (point 10 de l'ordre du jour)

61. Le Comité tiendra sa quatrième session les 25 et 26 février 2010, sous réserve de la décision du Comité exécutif de la CEE sur l'avenir du Comité (décision 20).

XII. ADOPTION DES DÉCISIONS (point 11 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRADE/C/2007/15 – Comité du commerce: directives et procédures
ECE/TRADE/C/2009/12 – Rapport du Comité du commerce sur les travaux de sa troisième session

62. Le Comité a approuvé ses décisions et a demandé au secrétariat d'établir le rapport définitif de la présente session conformément aux procédures du Comité telles qu'elles figurent dans le document ECE/TRADE/C/2007/15 (décision 21).
